



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-2167>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **25-2167**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE - RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER DE VIHIERES - CHI LYS HYROME

Description : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE - RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER DE VIHIERES - CHI LYS HYROME

Identifiant de la procédure : 24833225-78c5-4f8c-8ce2-1dc4ab87f9f2

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La seconde phase de la consultation ne concernera que les 3 candidats invités à participer au concours par l'Acheteur. Il est rappelé que les prestations à remettre par les concurrents admis à remettre une offre seront du niveau esquisse plus. Dans ce cadre, une indemnité sera accordée à chacune des équipes ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation. Le montant de l'indemnité sera de 88 000 Euros HT.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Une visite collective du site sera organisée par le Maître d'ouvrage avec les groupements candidats retenus. La date sera confirmée avec l'envoi des dossiers de consultation.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mission de maîtrise d'oeuvre - Reconstruction du centre hospitalier de Vihiers - CHI Lys Hyrome

Description : Mission de maîtrise d'oeuvre - Reconstruction du centre hospitalier de Vihiers - CHI Lys Hyrome

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1516 Rue Louis Pasteur

Ville : LYS HAUT LAYON

Code postal : 49310

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Centre Hospitalier Intercommunal de Lys-Hyrome.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à la profession

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : La capacité économique et financière du candidat sera analysée au travers des renseignements fournis par chaque membre du groupement selon le chiffre d'affaires des 3 dernières années : 2023, 2022, 2021. (Le chiffre d'affaires des cotraitants devra être compatible avec les honoraires des prestations intellectuelles et/ou avec les situations de travaux prévisibles).

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Références de prestations similaires, effectifs, titres d'études

Description : Se reporter au Règlement de la Consultation pour le détail

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 17/03/2025

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Valeur de la prime : 88,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée par le Jury dans les cas suivants (liste non exhaustive) : -L'offre ne répond pas au programme du concours ; - L'offre a fait l'objet d'un rejet au titre des travaux du jury ; -Le contenu de l'offre n'est pas conforme au présent règlement de consultation et notamment à l'article 23 ; -La qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury de concours ; -La règle de l'anonymat n'a pas été respectée ; -Le participant n'a pas participé à la visite obligatoire

Prix

Valeur de la prime : 88,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 2

Informations complémentaires : Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée par le Jury dans les cas suivants (liste non exhaustive) : -L'offre ne répond pas au programme du concours ; - L'offre a fait l'objet d'un rejet au titre des travaux du jury ; -Le contenu de l'offre n'est pas conforme au présent règlement de consultation et notamment à l'article 23 ; -La qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury de concours ; -La règle de l'anonymat n'a pas été respectée ; -Le participant n'a pas participé à la visite obligatoire

Prix

Valeur de la prime : 88,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée par le Jury dans les cas suivants (liste non exhaustive) : -L'offre ne répond pas au programme du concours ; - L'offre a fait l'objet d'un rejet au titre des travaux du jury ; -Le contenu de l'offre n'est pas conforme au présent règlement de consultation et notamment à l'article 23 ; -La qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury de concours ; -La règle de l'anonymat n'a pas été respectée ; -Le participant n'a pas participé à la visite obligatoire

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 13/02/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : - référé précontractuel contre la procédure de passation (articles L551-1 et suivants du code de justice administrative) jusqu'à la

signature du marché. - référé contractuel (articles L551-13 et suivants du code de justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ou, à défaut, dans les 6 mois suivant la conclusion du contrat. - recours en contestation de la validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" ouvert aux tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution ou information des candidats évincés), ou à défaut, dans un délai raisonnable

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NANTES

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Organisation qui traite les offres : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Numéro d'enregistrement : 26490003600015

Adresse postale : 4 rue Larrey

Ville : Angers cedex 9

Code postal : 49933

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Adresse électronique : CJCGHT49@chu-angers.fr

Téléphone : 0241353321

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de NANTES

Numéro d'enregistrement : 174400051

Adresse postale : 6 Allée Ile Gloriette

Ville : Nantes

Code postal : 44000

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0240994600

Télécopieur : 0240994658

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : fa6b7eb7-fef3-4223-bd73-676f4a1bcf24 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 08/01/2025 à 15:41

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2025